

De : [Accès à l'information - Montérégie](#)
A :
Objet : Demande d'accès à l'information n° 200770935 - Courriel réponse
Date : 14 septembre 2021 09:16:00
Pièces jointes : [1. Lettre 1979-06-26.pdf](#)
[2. Note du 1980-11-24.pdf](#)
[3. RAPI - 1995-06-20 biffé.pdf](#)
[A- Art. 23 et 24 2020.pdf](#)
[A- Art. 53 et 54 2020.pdf](#)
[Avis de recours.pdf](#)

Madame,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 03 septembre dernier, concernant un site sis sur le lot 3 609 739 à Rigaud (Lots 88, 89, 90 et 92 de la Paroisse de Sainte-Madeleine-de-Rigaud).

Les documents suivants sont accessibles :

1. Lettre du 1979-06-26;
2. Note du 1980-11-24;
3. Rapport de l'inspection du 1995-06-20.

Toutefois, dans certains de ces documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer par courriel, à l'adresse dr16acces@environnement.gouv.qc.ca, en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

L'équipe de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels
Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Montérégie
Ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques
201 place Charles-Le Moyne, 2^e étage
Longueuil (Québec) J4K 2T5
Téléphone : (450) 928-7607
Télécopieur 450) 928-7755
www.environnement.gouv.qc.ca

Montréal, le 26 juin 1979

Guindon & Frères
214, l'Anse
Rigaud, P.Q.

OBJET: Sablière
Ste-Madeleine de Rigaud
Lot 88-90

Messieurs,

Des informations provenant de la municipalité de la paroisse de Ste-Madeleine de Rigaud, nous révèlent que vous avez entrepris l'exploitation d'une sablière.

Cette exploitation fut entreprise sur le lot 88-90, du cadastre de la paroisse de la municipalité de Ste-Madeleine de Rigaud.

(En opération sur lot 86)

.../2

Nous vous demandons, par la présente, de remplir le questionnaire ci-joint et le retourner au soussigné dans les meilleurs délais.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de nos meilleurs sentiments.

ORIGINAL SIGNÉ PAR _____

Normand Francoeur, technicien
Direction de la qualité de l'air
9310 boul. St-Laurent, 11e étage
Montréal, P.Q., H2N 1N4
Tél.: 514-873-2074

NF:jl

c.c.: MM. Laval Lapointe, directeur qualité de l'air
H.-Jules Roireau, ing., M.Sc., chef régional
Municipalité de la paroisse de Ste-Madeleine de Rigaud

A L'ÉMETTEUR: GARDEZ LA COPIE VERTE ET ENVOYEZ LES AUTRES COPIES AU DESTINATAIRE.

AU DESTINATAIRE: APRÈS AVOIR RÉDIGÉ VOTRE RÉPONSE, SÉPAREZ LES COPIES ET RETOURNEZ LA ROSE À L'EXPÉDITEUR.

A	DE	REF. - ÉMETTEUR
Jules Roireau	Florent Poirier	
pour Rémi Drouin		REF. - DESTINATAIRE

SUJET RIGAUD - Lucien Guindon / Jean-Guy Guindon, propriétaires de parties de lots 88 et 90
MESSAGE

Les demandeurs veulent utiliser une partie de ces lots, soit 2.1 hectares, pour l'exploitation d'une sablière.

Donner suite et me remettre votre rapport.

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

REÇU LE

NOV 24 1980

DIRECTION RÉGIONALE DE MONTRÉAL

Paulette Clément

DATE: 24 novembre 1980 SIGNATURE: pour Florent Poirier

RÉPONSE

*Exploitation est reprise en 1950
donc ne nécessitant pas d'autorisation*

1-853101

DATE:

SIGNATURE:

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-16-01-0126900 DATE DE RÉDACTION : 95 / 07 / 11
A M J

1. IDENTIFICATION

. DATE D'INSPECTION : 95 / 06 / 20 HEURE : - Arrivée : 15H00
A M J - Départ : 15H35

. INSPECTEUR / INSPECTRICE : JEAN-MARIE JR DION

. ACCOMPAGNÉ DE : _____

. LIEU INSPECTÉ . ADRESSE POSTALE (si différente)
SABLIÈRE GUINDON ET FRÈRES EXCAVATION
LOTS 88 ET 90 214, CH DE L'ANSE
SAINTE-MADELEINE-DE-RIGAUD SAINTE-MADELEINE-DE-RIGAUD

. PLAIGNANT / PLAIGNANTE : Rencontre oui [] non []

NOM/ADRESSE	TÉLÉPHONE
_____	_____
_____	_____
_____	_____

. PERSONNES RENCONTRÉES : NOM/FONCTION Articles 53-54 de la L.A.D. TÉLÉPHONE Articles 53-54 L.A.D.
- _____
- _____

. PIÈCES ANNEXÉES : PHOTOS CROQUIS PLANS CARTES
[✓] [] [] []
Nombre 7 # _____ # _____

ÉCHANTILLONS
[] [] [] [] [] []
EAU AIR SOL FLORE FAUNE DÉCHETS

- AUTRES ANNEXES [] 1. _____
PRÉCISEZ 2. _____

. BUTS : VÉRIFIER LES ACTIVITÉS ET L'EXPLOITATION DE
LA SABLIÈRE.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-16-01-0126900 DATE DE RÉDACTION : 95/07/11
A M J

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

L'INSPECTION A PERMIS DE CONSTATER QUE LA SABLIERE EST EXPLOITEE A PETITE ECHELLE. LORS DE LA VISITE, IL N'Y AVAIT PAS D'ACTIVITE, Articles 53-54 de la L.A.D m'INFORME qu'il exploite LA SABLIERE PRINCIPALEMENT POUR LEUR PROPRE BESOIN. LE SABLE EXTRAIT N'EST PAS TAMISE, il EST VENDU TELQUEL. L'EXPLOITATION DE LA SABLIERE SE FAIT AU DESSUS DE LA NAPPE PHREATIQUE, A L'EXCEPTION D'UNE ZONE D'ENVIRONS 70m x 30m OU L'EXTRACTION DU SABLE SE FAIT SOUS LA NAPPE PHREATIQUE, AUCUN POMPAGE N'EST FAIT POUR ABAIS- SER CETTE DERNIERE. LES EQUIPEMENTS UTILISES POUR EXTRAIRE LE SABLE SONT UNE PELLE CHARGEUSE (LOADER) ET UNE RETROCAVEUSE.

J'AI NOTE LA PRESENCE DE DECHET DE BETON DE CIMENT, Articles 53-54 de la L.A.D MONSIEUR ME FAIT PART QUE C'EST EUX QUI ONT DEPOSER LE DECHET A CET ENDROIT AU COUR DE LA FIN DE SEMAINE, CAR PAVAGE VAUDREUIL ETAIT FERME. ILS DOIVENT LES Articles 23-24 de la L.A.D. DISPOSER D'ICI QUELQUES JOURS CHEZ

Articles 23-24 de la L.A.D.

SUR LA PARTIE DES LOTS qui SE TROUVE A PROXIMITE DE L'AUTOROUTE 40, ON RETROUVE UN TAMISEUR qui EST UTILISE UNIQUEMENT POUR FAIRE DES MELANGE DE TERRE NOIRE. J'AI AUSSI CONSTATE qu'il y A QUELQUES PILES DE TERRE NOIRE A CET ENDROIT.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-16-01-0126900 DATE DE RÉDACTION : 95 / 07 / 11
A M J

3. CONCLUSION

AU MOMENT DE L'INSPECTION AUCUNE INFRACTION AU RÈGLEMENT SUR LES CARRIÈRES ET SABLÈRES NE FUT CONSTATÉE.

POUR CE QUI EST DU DÉPÔT DE DÉCHET SOLIDE DANS LA SABLÈRE, MONSIEUR Articles 53-54 de la L.A.D M'INFORME QUE LE TOUT SERA TRANSPORTÉ CHEZ Articles 53-54 de la L.A.D, QUI EST AUTORISÉ À RECEVOIR CE TYPE DE DÉCHET, D'ICI QUELQUES JOURS. JE NE CROIE PAS QUE L'ENVOIE D'UN AVIS D'INFRACTION SOIT NÉCESSAIRE.

EN TERMINANT LE TAMISEUR EST UTILISÉ SEULEMENT POUR MELANGER DE LA TERRE, AUCUNE AUTORISATION N'EST JUGÉE NÉCESSAIRE ICI.

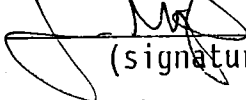
RAPPORT D'INSPECTION

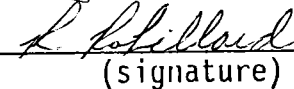
N/RÉFÉRENCE : 7610-16-01-0126900 DATE DE RÉDACTION : 95 / 07 / 11
A M J

4. RECOMMANDATIONS

• LORS D'UNE PROCHAINE VISITE DANS CETTE RÉGION
VERIFIER SI LES DÉCHETS DE BÉTON ONT ÉTÉ ENLEVÉS.
• CLASSER LE DOSSIER

5. VÉRIFICATION

• RÉDIGÉ PAR : JEAN-MARIE JR DION (nom)  (signature) 95 / 07 / 11
A M J

• VÉRIFIÉ PAR : Ronald Robillard (nom)  (signature) 95 / 07 / 11
A M J

• COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :

GUINDON ET FRÈRES
EXCAVATION
STE-MADELEINE-DE-RIGAUD

5 038 000 m N.

5 036 000 m N.

45°28'00"

5 034 000 m N.

